

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 466

AMENDEMENT

présenté par
M. Labaronne

ARTICLE 9 DUODECIÉS

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis*. – Au troisième alinéa de l'article L. 135 J, les mots : « sixième alinéa du *b* » sont remplacés par les mots : « dixième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.